



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3001-104-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À AGRANDIR LA ZONE H-100 À MÊME LA ZONE H-139
DANS LE SECTEUR DES RUES PELLETIER ET BEAUREGARD**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-10-657, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Barry Doyle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2022; et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3001-104-22 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2022, par la résolution 2022-10-660;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et l'annexe font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « A » du règlement Z-3001 est modifiée par l'agrandissement de la zone H-100 à même la zone H-139, tel que présentés à l'annexe « A » du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce **date**.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	17 octobre 2022
Dépôt du projet de règlement :	17 octobre 2022
Adoption du premier projet :	17 octobre 2022
Tenue de l'assemblée publique :	1 ^{er} novembre 2022
Adoption du second projet (si applicable) :	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date

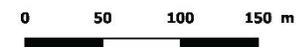
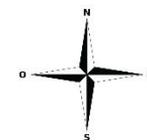
RÈGLEMENT Z-3001-104-22



PROJET :
**Annexe « A »
Amendement au zonage**

**Agrandissement de la zone
H-100 à même la zone H-139**

- LÉGENDE :
- Nouvelles limites de la zone H-100
 - Agrandissement de la zone H-100



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 7 septembre 2022
Plan : Z-3001-104-22 Annexe « A » - 1/1